AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05-971

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA FERMETURE DES FOSSÉS ET LES ACCÈS PRIVÉS SUR LA VOIE PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 1er mai 2023, le Règlement portant le 2023-05-971 intitulé « **RÈGLEMENT PORTANT SUR LA FERMETURE DES FOSSÉS ET LES ACCÈS PRIVÉS SUR LA VOIE PUBLIC** ».

Que l'objet de ce règlement porte sur la fermeture des fossés et les accès privés sur la voie public.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 2023-05-971 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le huitième jour du mois de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois de mai 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière